



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 3 mai 2022

03/05/2022-09

<u>Objet :</u>	Nombre de conseillers en exercice	29
RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SAISONNIERS 2022	Nombre de présents	21
	Nombre de votants	27

Par suite d'une convocation en date du 26 avril 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie le **3 mai 2022 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul - BRAESCU ANDRIEU Morgane - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique – GALBRUN Karine

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

DERVOUT Dominique à TANGUY Michel
 JOULAIN Anita à LESCA Véronique
 DREAU Liliane à VOISIN Valérie
 JESTIN Caroline à DOUX BETHUIS Sonia
 DAGORN Nicolas à BELLEC Olivier
 PAUCHET Gérard à SELLIN Yannick

Absent(e)

SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle
 JOUSSET Nicolas

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

LE DUC Didier

Monsieur Le Maire, indique que conformément à l'article L332-23 du code général de la fonction publique, il appartient au Conseil municipal d'autoriser le Maire à recruter du personnel et créer des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité de nos services.

Il convient donc d'uniformiser et de réactualiser les actes liés au recrutement d'agents non titulaires qui étaient non conformes à la nomenclature dont le recours aux emplois non permanent. Cette délibération devra être prise tous les ans.

Les besoins des services peuvent amener la commune à recruter des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les différents services de la collectivité. Ces agents seront susceptibles d'assurer des fonctions administratives, techniques, d'animation, d'entretien, de nettoyage et d'accueil à temps complet ou non complet.

Leur traitement ne dépassera pas l'indice de traitement du dernier grade de la catégorie C

Le Maire rappelle qu'en cas de recrutement infructueux, il sera possible de faire appel au service intérim du Centre de Gestion conformément à l'article L 452-40 du code général de la fonction publique.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 19 avril 2022 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le recrutement des agents non titulaires pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité,
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au recrutement de ces agents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 4 mai 2022

LE MAIRE

Olivier BELLEC

